



Plainte pour faux et usages de faux, entreprise.

Par Visiteur

Bonjour j ai travailler dans la societer domoos du 5 janvier 2009 au 10 mai 2009 ma sociter nous harceler pour le chiffre d affaire donc il y a eu des faux et usage de faux en financement car notre directeur nous forcer a faire passer les financement qui ete refuser par tout les moyens donc on refaisait les contrat nous meme en septembre 2009 une cliente a porter plainte contre moi et je suis passer au tribunal et j ai eu 1 mois de prison avec sursis et 1400 euros d amende maintenant sa fait plus d 1 ans que je travaille plus labas et tout ce passe bien dans mon travail et j ai entendu parler que 8 client faisait une assossiation contre moi si tout le monde porter plainte contre mois je voulais savoir ce que je risquer en sachant que sa ces passer avant mon passage au tribunal et si j avais un recours mes surtout savoir ce que je risque

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

j ai entendu parler que 8 client faisait une assossiation contre moi si tout le monde porter plainte contre mois je voulais savoir ce que je risquer en sachant que sa ces passer avant mon passage au tribunal et si j avais un recours mes surtout savoir ce que je risque

Pour quelle raison les clients voudraient porter plainte?

Si je comprends bien ces personnes ont été victimes des mêmes agissements que ceux pour lesquels vous avez déjà été condamné?

Une association pour faire quoi?

Cordialement

Par Visiteur

Je ne sais pas du tout si il porter plainte contre moi je risque quoi dans l histoire j ai 1mois avec surcis mes tout ces personne on ete victime avant mon 1 er jugement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si les faits qui vous sont reprochés sont identiques à ceux pour lesquels vous avez déjà été condamné et que votre jugement est passé en force de chose jugée (autrement dit si le délai d'appel est écoulé) en principe vous ne serez pas inquiété car on ne peut être jugé deux fois pour les mêmes faits.

Cordialement

Par Visiteur

Il y a eu 9 faux et j ai ete juge sur 1 seul pour l instant comme 1 seul personne avez porte plainte maintenant il y en a 8 c sa que je voulais dire mais tout les faux on ete fait la meme annee donc je n est pas recommencer depuis mon jugement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il y a eu 9 faux et j'ai été jugé sur 1 seul pour l'instant comme 1 seule personne avec plainte maintenant il y en a 8 car sa que je voulais dire mais tout les faux ont été fait la même année donc je n'est pas recommencer depuis mon jugement Je comprends mais la question qui se pose n'est pas de savoir à quel moment vous avez commis l'infraction mais si la réalisation des ces infractions sont interdépendantes.

Si tel est le cas vous encourez les mêmes peines que pour la première fois à condition que le procureur poursuive.

Cordialement

Par Visiteur

C'est la société qui met la pression sur les clients pour qui porte plainte car la société domoos veut tout faire pour que je face de la prison ferme

Par Visiteur

Donc je voulais savoir si ça peut me conduire à la prison ferme?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Oui cela est possible mais je ne peux préjuger de la décision du juge mais il est vrai que cela dépend du dommage causé.

Il n'y aura pas révocation de votre sursis mais un nouveau jugement pour lequel votre première condamnation ne jouera pas.

Cordialement

Par Visiteur

Je trouve ça vraiment injuste que puisse faire de la prison ferme car depuis que j'ai été jugé on m'a dit que ferai du ferme à la prochaine erreur commise chose que j'ai jamais refait je travail en CDI et j'ai une personne endiquaper à charge si on me juge que sur du passer c'est facile à pourrir la vie des gens si il vous est ce que j'ai un recours pour arrêter tout ça merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends parfaitement mais le délai de prescription n'est pas acquis et certes en cas de récidive vous pouvez faire de la prison mais également pour des faits pour lesquels vous n'avez pas encore été jugé.

La seule possibilité éventuelle serait d'essayer de négocier avec vos victimes et de les indemniser directement.

Cordialement